RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A Comme Anders
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 115 rue Saint-Dominique, 75007 PARIS
915 109 235 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 juin,
A 14 heures 00,

Madame Mariska KISTEMAKER,
demeurant [redacted] Crette, [redacted]

Associée Unique de la société A Comme Anders,

Après avoir exposé que

- il conviendrait d'étendre l'objet social aux prestations relatives à l'entretien courant de la maison et aux travaux ménagers et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 1 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Mariska KISTEMAKER, Associée Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités d'entretien courant de la maison et de travaux ménagers et, en conséquence, de modifier l'article 1 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 1 - OBJET

"La Société a pour objet en France et à l'étranger et de manière exclusive les services à la personne :

- *Les activités de services aux personnes exclusivement à leur domicile suivantes :*
 - *La garde d'enfants bilingue de 3 ans et plus à domicile et l'accompagnement d'enfants de plus de 3 ans,*
 - *La garde d'enfants bilingue de moins de 3 ans à domicile et l'accompagnement d'enfants de moins de 3 ans,*
 - *L'enseignement à domicile,*
 - *Les cours à domicile,*
 - *Le soutien scolaire à domicile,*
 - *L'entretien courant de la maison et les travaux ménagers,*

- *Ainsi que les activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner les services aux personnes à domicile.*

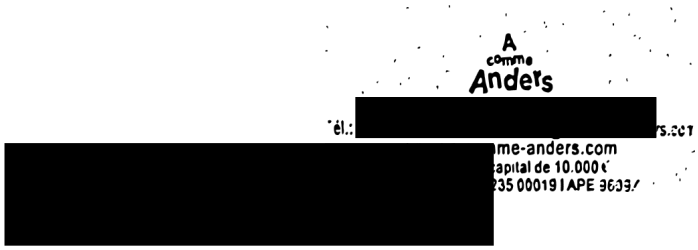
[…]

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



L'Associée Unique
Mariska KISTEMAKER